

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (METE)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL (SENRM)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PAYS : SENEGAL

Intitulé du Projet : Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal

Intitulé de la mission : Sélection d'un cabinet pour la prospection et la caractérisation des sites ciblés pour la désignation d'AMP hauturières

N° Crédit : IDA 71890

N° du projet : P175915

N° de Référence de l'activité : CF_SENRM/ENV_080

Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement d'un montant de cent (100) millions de dollars, de la Banque mondiale pour le coût du Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal (SENRM), commun aux deux départements ministériels en charge des secteurs des pêches et de l'environnement.

Le SENRM/METE a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant, dans le cadre du projet :

Sélection d'un cabinet pour la prospection et la caractérisation des sites ciblés pour la désignation d'AMP hauturières.

Le SENRM/METE invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations **(maximum 30 pages)** démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services, les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience spécifique pour la mission, la capacité technique et administrative du cabinet (références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions similaires, brochures et fiches).

Le consultant qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.13 à 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) édité en septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts et d'avantage compétitif inéquitable, sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement. Tous les membres de ce groupement sont solidairement et conjointement responsables.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou disposer des Termes de Référence, à l'adresse mail ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 17 heures TU : passationdemarches.senrmmeddte@gmail.com

Le consultant sera choisi selon la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du consultant (SQC), par mise en concurrence ouverte, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés. Les manifestations d'intérêt décrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier électronique au plus tard le **lundi 17 août 2026 à 10 heures TU**.

Téléphone : +221 33 801 05 92

E-mail : marches.senrmenvironnement23@senrm.org avec copie à passationdemarches.senrmmeddte@gmail.com

Ndeye Coura MBAYE DIOP

Coordonnatrice du projet SENRM/METE